

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° D-2017-220

Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Budget supplémentaire 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/06/2017

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Direction des Finances

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Budget supplémentaire 2017**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 9 juin 2017.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2016. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et les recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2017 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2017 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
ENERGIES RENOUVELABLESConseil municipal
du 19/06/2017

Ville de Niort

2017

Budget supplémentaire

Section d'exploitation

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	29,5	65,8	95,3
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		44,5	44,5
<i>Dont vente de produits</i>	29,5	21,2	50,7
Recettes d'ordre d'exploitation	3,0	0,0	3,0
Total des recettes d'exploitation	32,5	65,8	98,3
Dépenses réelles d'exploitation	6,0	20,7	26,7
<i>Dont annulation de titres sur exercice antérieur</i>	0,0	21,2	21,2
<i>Dont impôt sur les bénéfices</i>	2,0	-0,5	1,5
<i>Dont autres</i>	4,0	0,0	4,0
Dépenses d'ordre d'exploitation	26,5	45,0	71,5
Total des dépenses d'exploitation	32,5	65,8	98,3

La nature industrielle et commerciale de la régie à autonomie financière est soumise à l'impôt sur les bénéfices.

La notification reçue permet de réduire l'enveloppe de 0,5 K€.

Une difficulté technique s'est présentée pour obtenir la recette de la vente d'électricité. Afin de régulariser la situation une annulation sur titre antérieur risque d'être nécessaire avec en parallèle la production de nouveaux titres d'un même montant.

Ville de Niort

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€

Des dépenses d'équipement sont prévues notamment en restes à réaliser, afin de finaliser les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur une toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

Le résultat positif de l'exercice 2016 et la subvention d'équipement de la Région Nouvelle Aquitaine (FEDER) permettra d'augmenter notamment le montant prévu pour rembourser l'avance au budget principal (+ 41,1 K€). Les 50 K€ prévus en dépenses permettent l'équilibre du budget.

	BP 2017	BS 2017	TOTAL 2017 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	0,0	115,5	115,5
<i>dont reste à réaliser</i>		0,0	0,0
<i>dont excédent antérieur reporté</i>		93,9	93,9
<i>dont subvention</i>		21,6	21,6
Recettes d'ordre d'investissement	26,5	45,0	71,5
Total des recettes d'investissement	26,5	160,6	187,1
Dépenses réelles d'investissement	23,5	160,6	184,1
<i>dont reste à réaliser</i>		69,4	69,4
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		91,1	91,1
Dépenses d'ordre d'investissement	3,0	0,0	3,0
Total des dépenses d'investissement	26,5	160,6	187,1

3

Projection de l'échéancier des avances remboursables au budget principal suite au BS :

	Date versement avance	Montant de l'avance	ECHANCIER DU REMBOURSEMENT										TOTAL
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Avance n°1 (date butoir, annuités modulables)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	58 000 €	20 000 €	20 350 €	- €	- €			136 400 €
Avance n°2	2014	40 000 €	40 000 €										40 000 €
Avance n°3 (annuités figées)	2016	66 500 €			6 650 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €	6 650 €	27 000 €	6 250 €		66 500 €
TOTAL		242 900 €	40 000 €	28 050 €	10 000 €	64 650 €	26 650 €	27 000 €	6 650 €	6 650 €	27 000 €	6 250 €	242 900 €

	Date versement avance	Montant de l'avance	SOLDE DU CAPITAL RESTANT SUR LES AVANCES										
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Avance n°1	2013	136 400	136 400	108 350	98 350	40 350	20 350	0	0	0			
Avance n°2	2014	40 000	0										
Avance n°3	2016	66 500			59 850	53 200	46 550	39 900	33 250	6 250	0		
TOTAL		242 900 €	136 400	108 350	98 350	100 200	73 550	46 550	39 900	33 250	6 250	0	0

4